Inscription aux colloques payants organisés par l'UB: nouveautés 2022



Nouveautés 2022

Le cadre juridique et le champs: colloques en gestion UB

- Pour que l'ordonnateur puisse émettre un titre de recette et la DSC le recouvrer, il est nécessaire d'avoir une base juridique permettant de tracer le tarif facturé.

- La délégation de pouvoir du conseil d'administration au président de l'Université de Bordeaux couvre le champ de la fixation de certains tarifs (dont les colloques) en fonction des seuils

- Passer soit par le CA, soit par la signature du Président constitue donc une obligation réglementaire

Seuils et circuits

La délibération du conseil d'administration du 13 décembre 2021 donne délégation de pouvoir au président de « fixer les tarifs des manifestations scientifiques, colloques, séminaires et écoles d'été pour un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 euros »

En clair:

- 5 000€ sont à entendre HT
- Une inscription individuelle dont le coût est inférieur ou égal à 5 000 € HT peuvent et doivent être validés par le Président
- Une inscription individuelle dont le coût est supérieur à 5000€ HT doit être validé en Conseil d'administration

Démarche pour validation des tarifs

Si le tarif unitaire est inférieur ou égal à 5 000€ HT

La structure organisatrice de l'événement:

1/ complète le **modèle de décision tarifaire** à soumettre à la signature du président ➔ https://personnels.u-bordeaux.fr/Metiers/Conventions « Modèle décision manifestations scientifiques (colloques) »
2/ transmet le modèle complété à l'adresse suivante: **daj-ca@u-bordeaux.fr** pour mise à la signature du président, le plus en amont possible et au plus tard 2 semaines **avant l'ouverture des inscriptions.**

3/ Après signature, la DAJ transmet document à la DF et à la structure

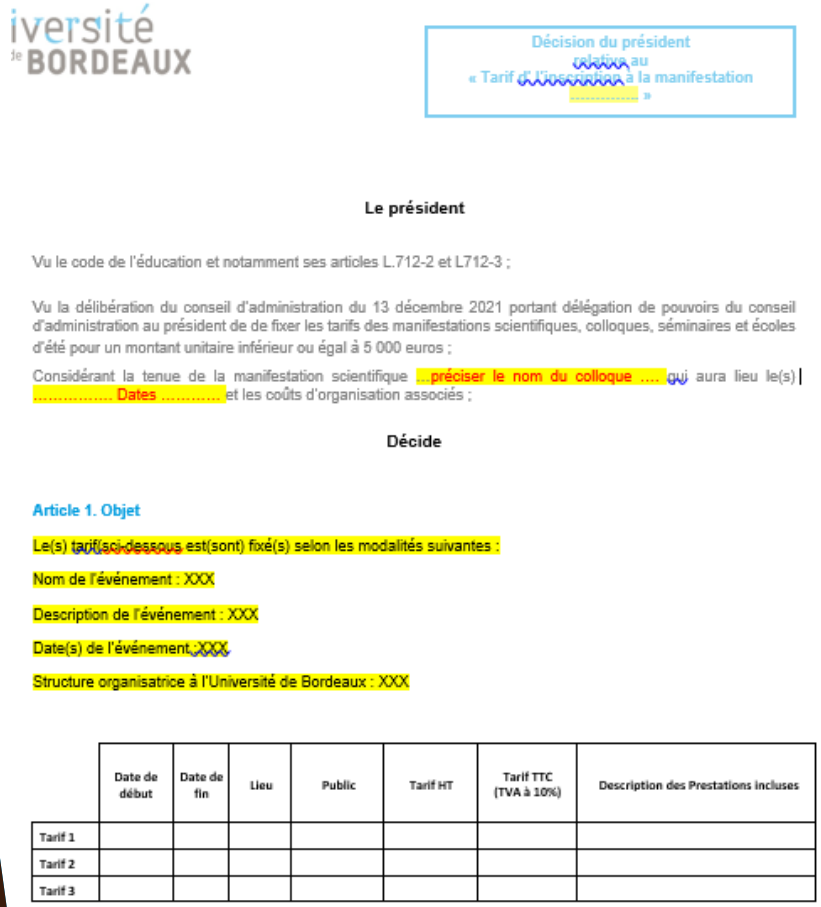
Si le tarif unitaire est supérieur à 5 000€ HT

La structure organisatrice de l'événement:

1/ Sollicite la DAJ par mail à l'adresse suivante: **daj-ca@u-bordeaux.fr** pour vote en CA. Attention, le CA se tient une fois par mois. Les tarifs doivent être votés avant le premier flux des recettes

2/ Après vote, la DAJ transmet la délibération à la DF et à la structure

Modèle de validation des tarifs



iversité de BORDEAUX

Décision du président
relative au
« Tarif d'[illegible] à la manifestation
..... »

Le président

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-2 et L712-3 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 13 décembre 2021 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de de fixer les tarifs des manifestations scientifiques, colloques, séminaires et écoles d'été pour un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 euros ;

Considérant la tenue de la manifestation scientifique ...préciser le nom du colloque qui aura lieu le(s) Dates et les coûts d'organisation associés ;

Décide

Article 1. Objet

Le(s) tarif(sci-dessous est(sont) fixé(s) selon les modalités suivantes :

Nom de l'événement : XXX

Description de l'événement : XXX

Date(s) de l'événement :XXX

Structure organisatrice à l'Université de Bordeaux : XXX

	Date de début	Date de fin	Lieu	Public	Tarif HT	Tarif TTC (TVA à 10%)	Description des Prestations incluses
Tarif 1							
Tarif 2							
Tarif 3							

- Données à compléter: dates de l'événement, dates des inscriptions, nom du colloque, structure organisatrice, description de l'évènement
- Possibilité de prévoir plusieurs tarifs en fonction des prestations incluses ou dates d'inscription (early bird)
- Indication du nouveau taux de TVA à appliquer

Modification du taux applicable

- Suite à un rescrit demandé par l'agent comptable de l'université de Rouen à l'administration fiscale, la possibilité d'appliquer un taux de TVA de 10% a été confirmé, puisque **la finalité recherchée est l'échange d'informations de nature professionnelle entre les participants et non une activité commerciale.**

- En clair, jusque là le taux appliqué était de 20%, **à partir du 1er janvier 2022 le taux passera à 10%.**

 - **N.b les recettes permettant le financement des colloques, autres que celles des inscriptions (ex stands), restent assujettis à 20% de TVA**

 - **En clair, seulement les recettes d'inscriptions passent à 10% de TVA**

Les prestations associées

Définition des prestations associées

Lorsque plusieurs opérations sont réalisées dans le même cadre, se pose la question de savoir si l'on est en présence d'une opération unique ou des opérations dissociables

Exemple, est-ce que la possibilité de participer à une soirée de gala lors d'un colloque doit être considérée comme « à grouper » avec les inscriptions du point de vue fiscal ou est-ce que cette soirée doit être traitée séparément et selon les règles distinctes?

- Dans cet exemple, l'accès à l'évènement scientifique constitue sans conteste la prestation principale.
 Du point de vue fiscal, Les prestations additionnelles, si elles sont nécessaires ou indispensables à l'évènement permettent de bénéficier de l'accès à l'évènement dans les mêmes conditions que la prestation principale.

- Cependant, elles peuvent très bien ne pas être nécessaires ou indispensables, ce qui leur ferait perdre leur caractère d'accessoire.

Ce choix est à opérer pas la structure organisatrice, fiscalement les deux grandes options restent admises.

Gestion des prestations associées

- Outre les droits d'inscription, l'Université propose ou impose au participant d'un évènement scientifique de bénéficier de services additionnels. Il s'agit essentiellement de services de transport, de restauration, d'hébergement ou de sortie.

- Trois possibilités s'offrent alors :

✓ 1ère possibilité : ne pas laisser de choix au participant et tout inclure dans un prix forfaitaire (1 seule facture) ➔ prestations groupées du point de vue fiscal

✓ 2ème possibilité : laisser le choix des services additionnels et tout inclure dans un prix forfaitaire (1 seule facture) ➔ prestations groupées du point de vue fiscal

✓ 3ème possibilité : laisser le choix des services additionnels et facturer sur des lignes distinctes chaque prestation (1 seule facture) ➔ prestations dissociées du point de vue fiscal.

Gestion des prestations associées

Modalités de facturations	Analyse fiscale	Qualification fiscale des prestations additionnelles	Conséquence TVA
ne pas laisser de choix au participant et tout inclure dans un prix forfaitaire (1 seule facture)	Les prestations sont imposées : elles sont donc indissociables	Accessoires de la principale	Un seul régime de TVA s'applique à toutes les prestations et au prix forfaitaire : il s'agit de celui propre à l'évènement
laisser le choix des services additionnels et tout inclure dans un prix forfaitaire (1 seule facture)	Les prestations ne sont pas imposées : cependant, économiquement , elles forment un "tout" unique pour le client	Accessoires de la principale	L'objet de l'achat reste pour le client l'accès à l'évènement scientifique : un seul régime de TVA s'applique à toutes les prestations
laisser le choix des services additionnels et refacturer sur des lignes distinctes chaque prestation (1 seule facture)	Les prestations ne sont pas imposées : cependant, elles ne forment plus un "tout" économiquement	Distinctes de la principale	Chaque prestation additionnelle doit apparaître sur la facture unique selon ses propres règles, notamment de TVA

Pour résumer

Les prestations accessoires (gala, hébergement, repas…) peuvent, selon le choix de l'établissement et au vu du montage de l'événement, avoir deux types de traitements du point de vue fiscal. Exemple: l'inscription à une journée avec repas coute 100€ HT (80€HT inscription, 20€ HT repas)

1/ Nous pouvons considérer que les deux font partie d'un ensemble unique et pouvons appliquer 10% de TVA sur l'ensemble (100€ HT)

2/ Nous pouvons considérer que les deux doivent être décolérés, dans ce cas: 80€ HT sera soumis à 10% de TVA et 20€ HT à 20% de TVA.

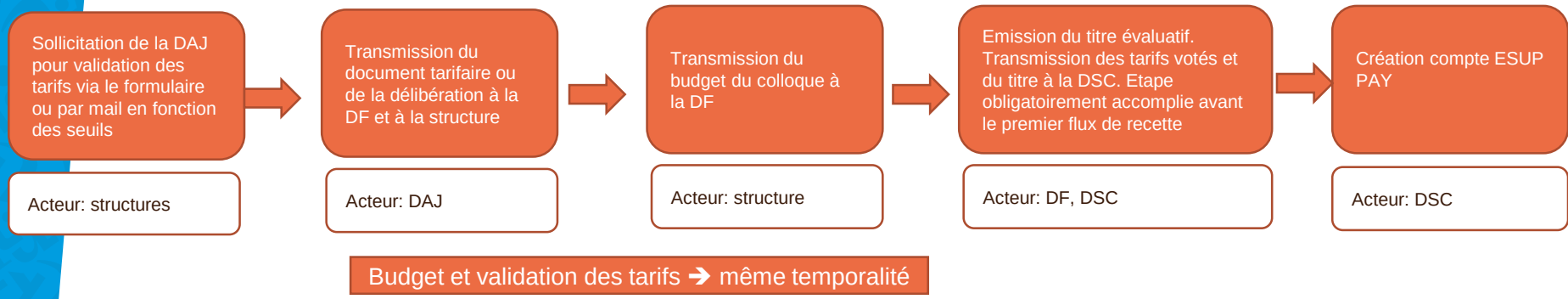
Rappels des circuits et acteurs

Rappel de quelques principes

- Les inscriptions aux colloques facturées au personnel extérieur (payeur différent de l'Université de Bordeaux) sont taxables et sont donc soumis à TVA.
- Le tarif appliqué au personnel de l'Université de Bordeaux doit tout au plus être égal au tarif externe HT.
- Pour matérialiser la participation d'un personnel UB à un colloque organisé par l'UB, le flux doit se faire uniquement par virement budgétaire (pas de carte achat)
- Les recettes issues d'un colloque sont annuelles, donc non reportables

Toutes les informations utiles et autres documents en vigueur (ex budget) se trouvent sur l'intranet de l'établissement: https://personnels.u-bordeaux.fr/Metiers/Finances-et-comptabilite/Colloques

Rappel des circuits: acteurs obligatoires



Budget et validation des tarifs ➔ même temporalité

Interlocuteurs

DAJ ➔ daj-ca@u-bordeaux.fr

DF➔ gestionnaire habituel

DSC➔ bf-info-recettes-dsc@u-bordeaux.fr

Précisions

- création compte ESUP pay à privilégier
- Si virement bancaire: demander à faire apparaitre le nom de l'événement dans le libellé du virement
- Paiement en chèque pas recommandé
- Titre évaluatif=inscriptions. Autres financements= autres titres

Rappel des circuits

Interlocuteurs recommandés

RIPI ➔ Service SMSP/Bureau National

1/ aide au montage du dossier AAP annuel Colloque de la Région

PPE/Service évènements et locations ➔ ub.event@u-bordeaux.fr

a) Accompagnement (logistique, autorisation, procédure, sécurité), conseil
b) Aide à l'organisation (location espaces…)
b) Aide au montage des budgets (évaluation des besoins, montage des demandes de subvention..)

A toutes fins utiles: exemples des coûts associés à l'organisation des colloques

Salle et support technique
Frais de location de salle
Frais d'aménagement particulier
Frais de son/de lumière
Frais de captation audio-visuelle
Frais de diffusion audio-visuelle
Frais de techniques de traduction simultanée
Photographe
Cachets des traducteurs
Décoration
Fléchage
Nettoyage
Autre
Conférenciers/intervenants
Cachets/honoraires
Frais de transports des conférenciers
Hébergements
Frais de repas
Autre

Promotion
Création affiches, flyers, badges, programme, etc…
Affichage/insertion/diffusion/distribution
Rédaction/traduction
Impression : programme, affiches, badges, etc…
Autre
Restauration
Pauses café
Cocktails dinatoires/dîners
Soirées "récréatives"
Animation
Cachets
Transports
Frais de repas
Droits d'auteurs
Autre

Merci de votre attention

université de BORDEAUX